



PRIME COMMUNALE À LA MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE L'INTRUSION DES EAUX PRIME « ANTI-INONDATION »

Coordonnées du demandeur

Nom :

Prénom :

--	--

Adresse complète :

--

Téléphone :

Courriel :

--	--

Numéro de compte (IBAN) :

--

Documents à joindre à la demande

- Une copie de la carte d'identité
- La preuve d'un droit réel sur le bâtiment concerné par la demande. Dans le cas d'une copropriété, un document certifiant l'accord de tous les copropriétaires quant à l'exécution des travaux faisant l'objet de la demande de prime.
- Une copie de la demande de permis d'urbanisme, si nécessaire
- Une description technique de la protection choisie
- Une/ des photos des lieux à protéger
- un devis datant de moins de 3 mois pour les aménagements choisis ;

Inventaire et coût des travaux prévus

Cochez et complétez l'inventaire des travaux concernés par la demande de prime (Ajoutez une annexe si l'espace manque)

TYPE DE TRAVAUX	MONTANT DES COÛTS TVAC
☐ Installation de barrières temporaires ou autres dispositifs anti-inondations : batardeaux, protection des bouches de ventilation, clapets anti-retour.	
☐ Création d'une zone de refuge.	

☐	Facilitation de l'accès des services de secours	
☐	Maintien des objets pour empêcher leur flottabilité : arrimage d'une cuve,	
☐	Etanchéification des murs et traitement des fissures (et des points creux),	
☐	Colmatage des gaines de réseaux (électriques, téléphoniques, eau, gaz...).	
☐	Installation de pompe,	
☐	Installation hors eau : électrique, chauffage, eau chaude sanitaire,	
☐	Installation matériaux adaptés à l'eau : isolant retenant faiblement l'eau, revêtements de sol résistant à l'eau.	
☐	Création d'un drainage périphérique.	
ESTIMATION DES COÛTS		

J'atteste avoir pris connaissance du règlement communal relatif à la prime favorisant la mise en place de dispositifs de protection contre l'intrusion des eaux.

Je m'engage à maintenir l'installation objet de l'obtention de la prime communale en parfait état de fonctionnement et à ne pas la vendre, indépendamment de l'habitation, pendant une période de 10 ans à dater de l'obtention de la prime.

Traitement des données à caractère personnel

Les informations obtenues sont utilisées, exploitées et traitées par et pour la Commune de Grez-Doiceau dans le but d'attribuer une prime communale pour l'installation de panneaux photovoltaïques à usage domestique uniquement, dans le respect de la charte Vie privée de la commune consultable à l'adresse internet : <https://www.grez-doiceau.be/ma-commune/informations-pratiques/rgpd-charte-vie-privee-1/rgpd-charte-vie-privee>.

Pour connaître et exercer ses droits, notamment de retrait du consentement à l'utilisation des données collectées par le formulaire de demande, l'intéressé devra contacter le responsable DPO de la commune de Grez-Doiceau via l'adresse dpo@grez-doiceau.be.

Conformément à l'article 35 §7 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, les livres et pièces justificatives sont conservés par la commune pendant 10 ans.

Je déclare sur l'honneur que ces informations sont exactes, et m'engage à rembourser la prime communale en cas de non-respect dudit règlement conformément à son article 7.

Nombre d'annexes jointes :

Fait à le / /

Le demandeur,
(signature)

**Formulaire à renvoyer à Administration communale
Service Travaux**

Chaussée de la libération 69 - 1390 GREZ-
DOICEAU

Infos : batardeau@grez-doiceau.be